

CONDITIONS GENERALES DE VOYAGE ET DE CONTRAT (CGVC) DE DEEP TURTLE SARL, LONAY, SUISSE

1. Conclusion du contrat

1.1 Responsabilité : Deep Turtle agit ou intervient en qualité d'intermédiaire entre, d'une part, les contrats et d'autre part, les transporteurs, les hôteliers et en général tous les prestataires de services qui sont responsables de leurs activités propres. Il en résulte notamment que Deep Turtle ne pourra en aucun cas ni sous aucune condition, être tenue responsable de tout accident ou blessure, irrégularité, retard, grève, guerre, problème politique, incendie, panne, perte ou vol d'effets personnels et de bagages. De même, les programmes peuvent être modifiés sans préavis, si pour une raison quelconque, les prestataires décidaient de supprimer, modifier ou de remplacer tout ou partie des programmes prévus ou de substituer des hôtels ou des bateaux par d'autres de même catégories. Dans ces conditions, les contractants ne pourront en tout cas prétendre qu'au remboursement des sommes correspondantes aux services non reçus, à l'exclusion de tous dommages et intérêts quelconques. En cas de dommages, nous nous efforcerons de vous aider à faire valoir toutes revendications justifiées. Nous vous recommandons de conclure une assurance en cas de décès, accidents, maladies, perte ou vol de bagages.

1.2 Le contrat : entre vous-même et Deep Turtle prend effet lorsque votre inscription par écrit (lettre, mail), par téléphone ou sur présentation personnelle est acceptée. Dès ce moment, les droits et les devoirs qui découlent du contrat (y compris les présentes conditions générales de contrat de voyage) prennent effet tant pour vous que pour Deep Turtle Sàrl. Nous vous prions de lire attentivement les dispositions qui suivent. Prix et conditions en vigueur lors de la mise sous presse.

Champs d'application : Si Deep Turtle vous procure des prestations de tiers telles que vol seul, passage en ferry, transport par train ou voiture de location, etc., vous concluez le contrat directement avec les entreprises concernées et Deep Turtle n'est pas votre partie au contrat. Dans ces cas, ce sont les conditions générales de contrat de ces sociétés qui s'appliquent.

2. Prix et modalités de paiement

2.1 Prix : (selon liste de prix, sous réserve de modification) Le prix du voyage à payer est indiqué sur notre liste de prix. Sauf mention spéciale, nos prix s'entendent par personne, en francs suisses, logement en chambre double et TVA incluse. Les taxes d'aéroports ne sont pas comprises. Nous nous réservons le droit d'augmenter les prix en cas d'augmentation du coût des moyens de transport, de nouvelles taxes ou de taxes majorées, modification du cours de change ou de la TVA, etc. Si l'augmentation s'élève à plus de 10%, vous avez la possibilité de résilier votre contrat dans les 5 jours.

2.2 Acompte et paiement du solde :

Lors de votre inscription, vous devez verser un acompte correspondant à 40% du prix de votre voyage. Le solde du prix du voyage doit nous parvenir au plus tard 45 jours avant le départ. Pour les croisières, le solde du prix du voyage doit nous parvenir au plus tard 60 jours avant le départ. Si le paiement n'est pas effectué dans les délais, Deep Turtle peut refuser les prestations du voyage et faire valoir des frais d'annulation, selon les «Conditions particulières» mentionnées ci-après.

2.3 Frais de réservation : Deep Turtle facture des frais de réservation à hauteur de CHF 60 par dossier.

3. Vous modifiez ou annulez le voyage après la conclusion du contrat et avant le départ : Si vous annulez ou voulez modifier le voyage réservé, vous devez en faire part personnellement et par lettre à Deep Turtle ou par email. Pour déterminer la date d'annulation ou de modification, le jour ouvrable de la réception de votre déclaration fait foi.

3.1 Les changements de programme de voyage tels que modification des dates ou changement d'hôtel etc...) sont considérés comme une annulation, suivie le cas échéant, d'une nouvelle réservation.

3.2 Frais d'annulation : En cas d'annulation de tout ou d'une partie du voyage, les frais suivants, calculés au prorata du prix du voyage, sont payables immédiatement en plus des frais de dossier (CHF 200):

Date de réservation :

121 jours avant le départ :	25% du prix de l'arrangement
120 à 61 jours avant le départ :	50% du prix de l'arrangement
60 à 31 jours avant le départ :	75% du prix de l'arrangement
30 à 0 jours avant le départ & no-show :	100% du prix de l'arrangement

3.3 Dispositions particulières pour les croisières de plongée

Les croisières de plongée sont soumises à des conditions d'annulation très strictes. En sus des frais de dossier, les frais d'annulation s'élèvent :

Dès la réservation - 181 jours avant le départ : 50% du prix de l'arrangement.

180 - 0 jours avant le départ ou non-présentation : 100% du prix de l'arrangement.

3.4 Dispositions particulières régissant les arrangements de vol et les vols seuls

Pour les arrangements de vol à tarifs spéciaux et les arrangements vol seul, le prix du billet d'avion est facturé à 100 % à compter de sa date d'émission en cas de modification ou d'annulation. Les dispositions du chiffre 3.2, 3.3, respectivement 3.5, s'appliquent pour les autres prestations.

3.5 Les primes des assurances de voyage et les frais pour les visas déjà émis restent dus dans leur intégralité.

3.6 Annulation de notre part :

Elle doit se faire au plus tard 4 semaines avant le départ. Demeurent réservés les forces majeures, les troubles, les grèves ainsi que d'autres circonstances nous obligeant à renoncer à la réalisation du voyage et nous nous réservons le droit d'interrompre ou de modifier l'itinéraire d'un voyage déjà en cours. En cas d'annulation de notre part, vous recevrez un remboursement du prix intégral du voyage. Lors d'une interruption, nous vous rembourserons les prestations non-utilisées. Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

4. Passeport, devises, visas et vaccins

Vous êtes seuls responsables d'être en possession des documents nécessaires à votre voyage. Deep Turtle vous informera, à titre indicatif, en matière de passeport, de visas, de devises et de formalités de police sanitaire ainsi que sur les éventuels vaccins à effectuer. L'organisateur n'a aucune responsabilité lorsqu'un passager ne se conforme pas à ses obligations. S'il manque son vol (passeport non valable, etc.), il perd tous ses droits de transport et n'a aucun droit à une indemnité ou de remboursement. Vous êtes tenus de confirmer votre vol ou un retour 72 heures avant le départ auprès du contact qui vous est donné avec vos documents de voyage, ou à l'aéroport de départ.

5. Changement de programme Hôtels / Resorts et/ou bateaux

Nous nous réservons le droit de vous loger dans un autre hôtel/Resort ou sur un autre bateau de la même catégorie (overbooking de la part de l'hôtel, panne, etc.).

6. Voyage

Lors d'un voyage, des changements imprévus (logements, transporteurs, prestataires de service, horaires, etc.) peuvent intervenir. Nous nous efforcerons dans un tel cas de vous trouver un remplacement équivalent. Les changements de programme ne donnent aucun droit à des demandes en dommages et intérêts, ni à des indemnités de perte de salaires, etc.

6.1 Retards et annulation :

En cas de retard des transporteurs, quelle que soit la raison, nous ne prenons aucune responsabilité pour les dommages, tels que perte de salaire, nuitées d'hôtels supplémentaires, repas, etc. De même lorsqu'il y a annulation de vol de la part de la compagnie aérienne et qu'il en résulte des frais au passager.

6.2 Protection annulation et rapatriement :

Vous êtes tenus de souscrire une assurance «frais d'annulation» et «rapatriement».

7. Plongée

En votre qualité de plongeur, vous êtes tenus de respecter les directives des instructeurs/guides de plongée, et les prérogatives de votre brevet. Vous êtes seul responsable de fournir un certificat médical de non contre-indication à la plongée sous-marine et pour les titulaires, votre brevet de plongée. Le non-respect des directives de plongées et/ou la non-présentation du certificat médical et/ou du brevet, peuvent entraîner une limitation ou une interdiction à la plongée. Le plongeur reconnaît implicitement avoir la compétence technique suffisante pour participer aux plongées. Des demandes d'indemnité ou en dommages et intérêts sont exclues.

8. Droit suisse applicable - For juridique à Lausanne

Pour les rapports juridiques entre vous et Deep Turtle Sàrl.

9. *Aucune assurance n'est comprise dans nos forfaits*

10. *Ombudsman de la fédération suisse des agences de voyages.*

Case postale 383 - CH - 8034 Zürich